

ETATS FINANCIERS ANNUELS IFRS

pour l'exercice clos le
31 décembre 2019



SERVAIR 
ABIDJAN

a gategroup member 

SERVAIR ABIDJAN SA

GATE GROUP MEMBER

ETATS FINANCIERS ANNUELS IFRS

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS AU 31/12/2019.

I ETAT DE SITUATION FINANCIERE.....	6
II ETAT DE RESULTAT GLOBAL.....	7
III TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	8
IV TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	9
V NOTES EXPLICATIVES ANNEXEES AUX ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2019.....	10
NOTE 1 : DECLARATION DE CONFORMITE ET PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS.....	10
NOTE 2 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	16
NOTE 3 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES.....	16
1. Comptabilisation des produits des activités ordinaires	16
2. Les immobilisations incorporelles	16
3. Droit d'usage des immobilisations louées	17
4. Les immobilisations corporelles	18
5. Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles y compris droit d'usage	19
6. Cout d'emprunt	20
7. Instruments financiers hors créances clients	21
8. Stocks	21
9. Créances clients	21
10. Trésorerie et équivalent de trésorerie	21
11. Operations en devises	21
12. Provisions	22
13. Avantage du personnel	22
14. Provision pour retraite et engagements assimilés	23
15. Juste valeur	23
16. Imposition	24
17. Incertitude relative aux traitements fiscaux	25
18. Recours aux jugements et à des estimations	26
19. Adoption des normes nouvelles et révisées	27

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	28
NOTE 5 : DROIT D'USAGE DES IMMOBILISATIONS.....	28
NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	29
NOTE 7 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.....	29
NOTE 8 : IMPOTS DIFFERES.....	30
NOTE 9 : LES STOCKS.....	30
NOTE 10 : CREANCES CLIENTS.....	30
NOTE 11 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	31
NOTE 12 : CAPITAL.....	31
NOTE 13 : RESULTAT ET RESERVES.....	31
NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	32
NOTE 15 : PROVISIONS.....	33
NOTE 16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	34
NOTE 17 : CREDITEURS ET DETTES DIVERSES	34
NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION, CHIFFRES D'AFFAIRES	35
NOTE 19 : ACHATS CONSOMMES.....	35
NOTE 20 : CHARGES EXTERNES.....	36
NOTE 21 : CHARGES DU PERSONNEL.....	36
NOTE 22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS.....	37
NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS.....	37
NOTE 24 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.....	38
NOTE 25 : GESTION DE RISQUES.....	38

NOTE 26 : PARTIES LIEES.....	39
NOTE 27 : PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS.....	41

I ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Etat de la situation financière

Actif (en millions de FCFA)	Nota	31-déc 2019	31-déc 2018	01-janv 2018
Immobilisations incorporelles	4	0	2	13
Droits d'usage des immobilisations louées	5	797	966	1 075
Immobilisations corporelles	6	1 656	2 023	2 032
Actifs financiers non courants	7	III	91	100
Impôts différés actifs	8	429	561	568
Total de l'actif non courant		2 993	3 643	3 788
Stocks	9	698	700	628
Créances clients	10	1 723	1 453	2 551
Autres débiteurs	26	414	1 783	1 905
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	3 008	2 203	1 875
Actifs destinés à être cédés ou échangés				
Total de l'actif courant		5 843	6 139	6 959
Total de l'actif		8 836	9 782	10 747
Passif et capitaux propres (en millions de FCFA)		31-déc 2019	31-déc 2018	01-janv 2018
Capital social	12	1 364	1 364	1 364
Primes d'émission et de fusion				
Ecart de réévaluation	13	91	185	185
Réserves consolidés	13	1 618	2 146	2 353
Résultat de l'exercice	13	1 384	1 473	979
Total capitaux propres		4 457	5 168	4 881
Impôts différés passifs	8	49	49	49
Emprunts et dettes financières non courants	14	16	17	833
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	14	697	852	953
Engagement envers le personnel	15	455	397	397
Provisions	15	46	43	39
Total des passifs non courants		1 263	1 358	2 271
Emprunts et dettes financières courants	14	11	62	488
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants	14	155	142	122
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	1 997	1 971	1 877
Autres créditeurs et dettes diverses	17	953	1 081	1 108
Autres passifs financiers courants				
Passifs destinés à être cédés ou échangés				
Total des passifs courants		3 116	3 256	3 595
Total du passif et des capitaux propres		8 836	9 782	10 747

II COMPTE DE RESULTAT GLOBAL

Etat du résultat global

(en millions FCFA)	Note	31-déc 2019	31-déc 2018
Chiffre d'affaires	18	12 196	12 217
Produits des ventes		12 196	12 217
Achats consommés	19	(4 444)	(4 911)
Charges externes	20	(1 894)	(1 694)
Charges de personnel	21	(2 932)	(2 677)
Impôts et taxes	8	(462)	(376)
Dotations aux amortissements et dépréciations	22		(525)
Dotations aux provisions nettes	23	519	5
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)	23	0	
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales	23	(594)	2
Autres produits d'exploitation	24	212	97
Autres charges d'exploitation	24	(298)	(33)
Résultat opérationnel courant		1 764	2 105
Autres produits et charges opérationnels		298	(38)
Résultat opérationnel		2 062	2 067
Coût de l'endettement financier brut	14	(90)	(94)
Revenus des équivalents de trésorerie	11	38	19
Autres produits et charges financiers	14	2	3
Résultat financier		(50)	(72)
Résultat avant impôt		2 012	1 995
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0
Charge d'impôt sur le résultat	8	(628)	(522)
Résultat net de l'ensemble	13	1 384	1 473
Nombre total des actions		10 912 000	10 912 000
Résultat net par action (de base et dilué) en FCFA	13	126	134
<i>Éléments recyclables en résultat</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Éléments non recyclables en résultat</i>	<i>13</i>		<i>0</i>
(Pertes) / gains actuariels	13		
Impôts différés sur les écarts actuariels	13		
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		0	0
Résultat global	13	1 384	1 473

III TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des Flux de trésorerie

(en millions de FCFA)	31-déc 2018	31-déc 2019
Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat net corrigé	950	1 036
Dotations aux amortissements (y compris l'amortissement du droit d'utilisation)	372	386
Provisions nettes pour risques et charges	56	68
Impôts & Impôts différés	514	496
<i>Eléments calculés</i>	<i>942</i>	<i>950</i>
Valeur d'origine des éléments cédés	2	57
Amortissements des éléments cédés		
Prix de cession	(1)	(64)
<i>Plus et moins-values de cession</i>	<i>1</i>	<i>(7)</i>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	<i>1 198</i>	<i>918</i>
Variation nettes des stocks	(72)	2
Variation nette des créances clients et débiteurs divers	1 251	1 018
Variation nette des fournisseurs et créditeurs divers (y compris intérêts courus)	19	(102)
Trésorerie générée par les activités d'exploitation (a)	3 091	2 897
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(372)	(71)
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles	1	64
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(39)	(71)
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	48	51
Trésorerie générée par les activités d'investissement (b)	(362)	(27)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Encaissements liés aux emprunts	47	10
Décaissements liés aux emprunts (y compris contrat de location financement)	(1 248)	(76)
Dividendes versés	(1 200)	(2 000)
Trésorerie générée par les activités de financement (c)	(2 401)	(2 066)
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (e) = (a) + (b) + (c)	328	804
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture (d)	1 875	2 203
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture (a) +(d)	2 203	3 007

IV TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux
propres

Capitaux propres					
	Capital social	Prime d'émission	Ecart de réévaluation	Réserves et résultat	Total
Solde au 1er janvier 2018	1 364		185	3 332	4 881
Résultat net 2018				287	
Autres éléments du résultat global				0	
<i>Résultat global</i>				<i>287</i>	
Distribution de dividendes					
Autres éléments					
Solde au 31 décembre 2018	1 364	0	185	3 619	5 169
Résultat net 2019			-94	-617	
Autres éléments du résultat global				0	
<i>Résultat global</i>			<i>-94</i>	<i>-617</i>	
Distribution de dividendes					
Autres éléments					
Solde au 31 décembre 2019	1 364	0	91	3 002	4 457

V NOTES EXPLICATIVES ANNEXEES AUX ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2019

Les états financiers couvrent une période de 12 mois et sont présentés en millions de franc CFA (sauf mention contraire). Ces états financiers clos au 31/12/2019 sont présentés en comparaison avec l'exercice comptable 2018. Ces comptes établis dans un contexte particulier de première application des normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mai 2021.

NOTE 1 : DECLARATION DE CONFORMITE ET PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS.

1- Déclaration de conformité aux IFRS

L'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière adopté le 26 janvier 2017 fait obligation aux Sociétés dont les titres sont cotés à la bourse de valeur, d'établir et de présenter leurs états financiers individuels selon les normes comptables internationales IFRS, et ce à compter du 01 janvier 2019. **En application de cette disposition SERVAIR ABIDJAN établit et présente ses états financiers individuels au titre de l'exercice clos au 31/12/2019 et déclare que ceux-ci sont conformes aux normes comptables internationales IFRS en vigueur telles qu'adoptées par l'IASB.**

Un jeu complet d'états financiers selon l'IAS 1 comprend :

- (a) un état de la situation financière à la fin de la période ;
- (b) un compte de résultat global de la période ;
- (c) un état des variations des capitaux propres de la période ;
- (d) un tableau des flux de trésorerie de la période ;
- (e) des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives;
- (f) un état de la situation financière au début de la période précédente lorsque l'entité applique une méthode comptable de façon rétrospective ou effectue un retraitement rétrospectif d'éléments de ses états financiers, ou lorsqu'elle procède à un reclassement d'éléments dans ses états financiers.

2- Première application des IFRS (IFRS 1)

a- Application cohérente de la dernière version des IFRS

La norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes IFRS précise que toute entité qui adopte les normes internationales pour la première fois doit appliquer l'ensemble des normes et des interprétations de l'IASB au bilan d'ouverture et aux périodes comparatives présentées en IFRS, de manière rétrospective, dans leur version la plus récente, c'est-à-dire leur version en vigueur à la date de clôture des premiers états financiers IFRS. Les premiers états financiers d'une entité adoptant pour la première fois les IFRS doivent comprendre au moins trois états de situation financière, deux états de résultat global, deux tableaux des flux de trésorerie et deux états des variations des capitaux propres ainsi que les notes annexes pour tous les états présentés. La date de première application des normes IFRS étant fixée au 01/01/2019, SERVAIR ABIDJAN présente d'une part un état de situation d'ouverture à la date de transition du 01/01/2018, un état de situation comparatif au 31/12/2018, un état de situation de clôture IFRS AU 31/12/2019 et d'autre part présente les autres états au 31/12/2019 avec une période comparative au 31/12/2018. Les ajustements qui résultent du passage du référentiel comptable antérieur aux IFRS sont comptabilisés dans les capitaux propres d'ouverture, à la date de transition, soit au 01 janvier 2018.

b- Options et exemptions offertes par la norme IFRS I

IFRS I prévoit qu'un premier adoptant peut déroger dans certains cas à l'application rétroactive des normes IFRS. SERVAIR ABIDJAN a examiné tous les traitements possibles et a opté pour les exemptions facultatives offertes par la norme IFRS I :

- **Coût présumé des immobilisations corporelles et incorporelles :** La norme IFRS I prévoit qu'un nouvel adoptant puisse décider d'utiliser une réévaluation d'une immobilisation corporelle établie, selon le référentiel comptable antérieur, à la date de transition , ou avant cette date, comme coût présumé à la date de réévaluation si à cette date, la réévaluation était globalement comparable:

- à le juste valeur ;

- ou au coût ;

- ou au coût amorti selon les IFRS, ajusté en fonction de variations d'un indice des prix général ou spécifique.

SERVAIR ABIDJAN a décidé d'utiliser au titre du coût présumé des immobilisations corporelles et incorporelles à la date de transition (01 janvier 2018), le coût selon le SYSCOHADA révisé.

- **Exceptions obligatoires :** aucune exception obligatoire édictée par l'IFRS I n'est applicable à SERVAIR ABIDJAN.

c. Rapprochement entre SYSCOHADA et IFRS.

En application d'IFRS I, les premiers états financiers IFRS doivent présenter des rapprochements avec les états financiers présentés selon le référentiel comptable antérieur.

- Un rapprochement de l'état de la situation financière à la date de transition aux IFRS (01/01/2018) et au titre de la période des derniers états financiers publiés (31/12/2018)

Etat de la situation financière

Actif	Etat Ohada au	Impact IFRS	Etat IFRS
	format ifrs		
	01-janv	01-janv	01-janv
(en millions de FCFA)	2018	2018	2018
Immobilisations incorporelles	13		13
Droits d'usage des immobilisations louées		1 075	1 075
Immobilisations corporelles	2 035	-3	2 032
Actifs financiers non courants	100		100
Impôts différés actifs		568	568
Total de l'actif non courant	2 148	1 640	3 788
Stocks	628		628
Créances clients	2 551		2 551
Autres débiteurs	1 905		1 905
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 875		1 875
Actifs destinés à être cédés ou échangés			
Total de l'actif courant	6 959	0	6 959
Total de l'actif	9 107	1 640	10 747
Passif et capitaux propres			
(en millions de FCFA)			
Capital social	1 364		1 364
Primes d'émission et de fusion			0
Ecart de réévaluation		185	185
Réserves consolidés	1 834	519	2 353
Résultat de l'exercice	979		979
Total capitaux propres	4 177	704	4 881
Impôts différés passifs		49	49
Emprunts et dettes financières non courants	1 322	-488	834
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants	3	950	953
Engagement envers le personnel			0
Provisions	427	10	437
Total des passifs non courants	1 752	521	2 273
Emprunts et dettes financières courants		488	488
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants		122	122
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 877		1 877
Autres créditeurs et dettes diverses	1 301	-195	1 106
Autres passifs financiers courants			
Passifs destinés à être cédés ou échangés			
Total des passifs courants	3 178	415	3 593
Total du passif et des capitaux propres	9 107	1 640	10 747

Etat de la situation financière

Actif	Etat Ohada en	Impact IFRS	Etat IFRS
	format ifrs		
(en millions de FCFA)	31-déc 2018	31-déc 2018	31-déc 2018
Immobilisations incorporelles	2		2
Droits d'usage des immobilisations louées		966	966
Immobilisations corporelles	2 070	-47	2 023
Actifs financiers non courants	91		91
Impôts différés actifs		561	561
Total de l'actif non courant	2 163	1 480	3 643
Stocks	700		700
Créances clients	1 453		1 453
Autres débiteurs	1 783		1 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 203		2 203
Actifs destinés à être cédés ou échangés			
Total de l'actif courant	6 139	0	6 139
Total de l'actif	8 302	1 480	9 782
Passif et capitaux propres			
(en millions de FCFA)			
Capital social	1 364		1 364
Primes d'émission et de fusion			0
Ecart de réévaluation		185	185
Réserves consolidés	1 626	520	2 146
Résultat de l'exercice	1 509	-36	1 473
Total capitaux propres	4 499	669	5 168
Impôts différés passifs		49	49
Emprunts et dettes financières non courants	121	-104	17
Emprunts liés aux droits d'utilisation non courants		852	852
Engagement envers le personnel			0
Provisions	483	-43	440
Total des passifs non courants	604	754	1 358
Emprunts et dettes financières courants		62	62
Emprunts liés aux droits d'utilisation courants		142	142
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 971		1 971
Autres créditeurs et dettes diverses	1 228	-147	1 081
Autres passifs financiers courants			0
Passifs destinés à être cédés ou échangés			0
Total des passifs courants	3 199	57	3 256
Total du passif et des capitaux propres	8 302	1 480	9 782

- Un rapprochement du résultat présenté au titre de la période des derniers états financiers publiés (31/12/2018)

Etat du résultat global

(en millions FCFA)	Note	Résultat Ohada	Impact IFRS	Résultat IFRS
		en format ifrs		
		31-déc	31-déc	31-déc
		2018	2018	2018
Chiffre d'affaires		12 217		12 217
Produits des ventes		12 217	0	12 217
Achats consommés		(4 912)		(4 912)
Charges externes		(1 895)	201	(1 694)
Charges de personnel		(2 677)		(2 677)
Impôts et taxes		(376)		(376)
Dotations aux amortissements et dépréciations		(371)	(153)	(524)
Dotations aux provisions nettes		(51)	56	5
Charges provisionnées nettes (hors créances commerciales)				0
Charges provisionnées nettes sur créances commerciales		2		2
Autres produits d'exploitation		145	(49)	96
Autres charges d'exploitation		(33)		(33)
Résultat opérationnel courant		2 049	55	2 104
Autres produits et charges opérationnels		(38)		(38)
Résultat opérationnel		2 011	55	2 066
Coût de l'endettement financier brut		(9)	(85)	(94)
Revenus des équivalents de trésorerie		19		19
Autres produits et charges financiers		3		3
Résultat financier		13	(85)	(72)
Résultat avant impôt		2 024	(30)	1 994
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0	0	0
Charge d'impôt sur le résultat		(514)	(7)	(521)
Résultat net de l'ensemble		1 510	(37)	1 473
Nombre total des actions		10 912 000		10 912 000
Résultat net par action (de base et dilué)		138	-3	135
<i>Éléments recyclables en résultat</i>			0	0
<i>Éléments non recyclables en résultat</i>				0
(Pertes) / gains actuariels				0
Impôts différés sur les écarts actuariels				
Autres éléments du résultat global nets d'impôts			0	0
Résultat global		1 510	(37)	1 473

- Un rapprochement du tableau des flux de trésorerie présenté au titre de la période des derniers états financiers publiés (31/12/2018)

(en millions de FCFA)	31-déc		TFT IFRS
	2018	IMPACT	2018
Flux de trésorerie lié à l'activité			
Résultat net corrigé	950	211	1 161
Dotations aux amortissements (y compris l'amortissement du droit d'utilisation)	372		372
Provisions nettes pour risques et charges	56		56
Impôts & Impôts différés	514	(7)	507
<i>Eléments calculés</i>	<i>942</i>		<i>935</i>
Valeur d'origine des éléments cédés	2		2
Valeur d'origine des éléments cédés			0
Valeur d'origine des éléments cédés	(1)		(1)
<i>Plus et moins-values de cession</i>	<i>/</i>		<i>/</i>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	<i>1 198</i>		<i>1 198</i>
Variation nettes des stocks	(72)		(72)
Variation nette des créances clients et débiteurs divers	1 251		1 251
Variation nette des fournisseurs et créditeurs divers (y compris intérêts courus)	19		19
Trésorerie générée par les activités d'exploitation (a)	3 091		3 295
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(372)	0	(372)
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles	1		1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(39)		(39)
Encaissement sur cession d'immobilisations financières	48		48
Trésorerie générée par les activités d'investissement (b)	(362)		(362)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
Autres passifs			0
Encaissements liés aux emprunts	47	42	89
Décaissements liés aux emprunts (y compris contrat de location financement)	(1 248)	(246)	(1 494)
Dividendes versés	(1 200)		(1 200)
Trésorerie générée par les activités de financement (c)	(2 401)		(2 605)
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités (e) = (a) + (b) + (c)	328		328
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture (d)	1 875		1 875
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture (e) +(d)	2 203		2 203

NOTE 2 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET CONTINUITE D'EXPLOITATION

1. Présentation de l'activité

SERVAIR ABIDJAN, 07 BP 08 ABIDJAN 07 Compte contribuable 6900950P, est une société anonyme spécialisée principalement dans l'avitaillement aérien à partir de l'aéroport international Felix Houphouët Boigny d'ABIDJAN où est domicilié son siège. Son capital de 1 634 000 000 FCFA est détenu à hauteur de 80% par SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE(SIA) et de 20% par les investisseurs de la sous-région. Membre du groupe GATE qui contrôle depuis 2018 SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE (SIA), SERVAIR ABIDJAN traite la quasi-totalité des services catering au départ de la plateforme aéroportuaire d'ABIDJAN. Son chiffre d'affaires se divise en chiffre d'affaires aérien et chiffre d'affaire hors aérien. Ces chiffres d'affaires ne sont cependant pas issus de secteurs opérationnels distincts.

2. Continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis dans l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société. Cependant il est important de relever ce qui suit : les négociations sur la convention de délégation de service public (DSP) avec l'Etat de Côte d'Ivoire entamées les années antérieures se poursuivent. Il a été demandé à SERVAIR ABIDJAN de présenter dans le cadre de ces négociations un nouveau plan d'affaire et d'investissement. Ce plan d'affaire et d'investissement présenté à l'administration publique traduit une avancée notable dans la négociation. La direction estime par conséquent que cette situation bien que constitutive de menace à la poursuite de l'activité aérienne ne remet pas en cause la continuité d'exploitations de l'entreprise.

Par ailleurs en dehors de ce point décrit ci-haut, la direction n'a connaissance d'aucun évènement ou changement dans l'environnement économique et juridique ou de toute autre nature susceptible de compromettre la continuité d'exploitation.

NOTE 3 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

1. Comptabilisation des produits des activités ordinaires.

L'activité de SERVAIR ABIDJAN et ses contrats ont été analysés au regard de l'IFRS 15 et des interprétations pertinentes. Cette norme requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de la rémunération que la Société s'attend à recevoir en échange du transfert des services au client. Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus. Les contreparties payables au client sous forme de remise, de prime à la signature viennent en déduction des produits des activités ordinaires.

Les actifs transférés par les clients à l'entité dans le cadre de ses activités de gestion de cantine ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans la mesure où l'entité n'a pas de contrôle sur ces actifs.

Le chiffre d'affaires inclut les redevances aéroportuaires dues par la Société dans le cadre de son activité d'avitaillement aérien.

2. les immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces immobilisations entrent initialement en comptabilité par le coût d'acquisition. Ultérieurement SERVAIR ABIDJAN adopte le modèle de coût pour les évaluer. Ainsi après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont linéairement amorties sur leur durée d'utilité dès qu'elles sont prêtes à être utilisées. Aucune valeur résiduelle n'a été retenue pour la détermination du montant amortissable. Elles sont composées de logiciels de gestion ayant une durée de vie finie et une valeur d'acquisition globale de 70 millions de FCFA.

3. Droit d'usage des immobilisations louées

À la date de passation d'un contrat la société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, l'entité apprécie si ce contrat lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Les contrats de location sont comptabilisés selon un modèle unique prescrit par la norme IFRS 16 sous la forme :

- D'une obligation locative au passif égale à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal. Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :
 - les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
 - les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
 - la somme que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle;
 - le prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
 - les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

Les loyers versés sont comptabilisés comme des remboursements de dette locative décomposée en principal et en charge d'intérêt. Le montant de l'obligation locative au passif est dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'emprunt marginal utilisé comme taux d'actualisation. Le taux utilisé est le dernier taux auquel SERVAIR ABIDJAN s'est refinancé soit 7,967% l'an.

- D'un droit d'utilisation amorti sur la durée résiduelle du contrat de location après prise en compte d'une éventuelle période de renouvellement. Cette durée correspond à la durée contractuelle non résiliable à laquelle s'ajoutent les options de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer, ainsi que les options de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La valeur de ces actifs correspond aux engagements de loyers futurs actualisés sur la durée ferme du contrat, ajustés des paiements effectués d'avance, de franchises de loyer, de coûts directs initiaux et de coûts de remise en état. Les droits d'utilisation correspondent principalement à des contrats de location pour des biens immobiliers et des véhicules. L'entité a retenu d'exclure les contrats d'une durée inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur. Le solde au 31/12/2018 des contrats qualifiés de location financement selon le SYSCOHADA Révisé a été reclassé sur la ligne Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (IFRS 16) pour la partie active et en Emprunts liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) pour la partie passive. Le reclassement de ces contrats s'est fait sans modification de valeur, taux, de durée.

S'agissant de contrat de location classé antérieurement à la date de première application des IFRS comme contrat de location simple, les dispositions transitoires de l'IFRS 16 recommandent d'évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application et le droit d'utilisation selon l'une des méthodes suivantes :

- soit en déterminant la valeur comptable comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, puis en l'actualisant à l'aide de son taux d'emprunt marginal à la date de première application,
- soit au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement à ce contrat de location immédiatement avant la date de première application ;

SERVAIR ABIDJAN a retenu la deuxième méthode pour la déterminer de l'actif de droit d'utilisation relatif au contrat de location AERIA antérieurement traité comme contrat de location simple.

4. les immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. Ultérieurement les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements et le cas échéant des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Désignation	Durée
Constructions et agencements	10 à 20
Matériels d'exploitation	5 à 10
Matériels de transport et auto	5 à 10
Matériels de bureau	3 à 5
Matériels informatique	2 à 3

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif.

Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net.

5. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles y compris droits d'utilisation.

À chaque date de clôture, la société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur. Lorsque l'actif ne génère pas de flux de trésorerie qui sont indépendants de ceux qui sont générés par d'autres actifs, la société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, sauf si l'actif connexe est comptabilisé à son montant réévalué ; dans ce cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative et dans la mesure où la perte de valeur est supérieure à l'écart de réévaluation positif correspondant, l'excédent la perte de valeur est comptabilisé en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été

déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif ou cette unité génératrice de trésorerie au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net si elle élimine la perte de valeur qui a été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices précédents. Toute hausse en sus de ce montant est traitée comme réévaluation positive.

6. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Les produits obtenus du placement temporaire de fonds empruntés précisément en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

7. Instruments financiers hors créances clients

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Subséquemment, les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qu'ils fassent partie ou non d'une relation de couverture, continuent à être évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture, tandis que les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La société a effectué les classements suivants :

- Les débiteurs sont classés au coût amorti et sont par la suite évalués au coût amorti.
- Les autres actifs (y compris les titres de participations) qui répondent à la définition d'un actif financier sont classés au coût amorti et sont par la suite évalués au coût amorti.
- Les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer, les autres passifs et les dettes à long terme sont classés au coût amorti et sont évalués au coût amorti.

8. Stocks

SERVAIR ABIDJAN adopte pour la comptabilisation de ses stocks la méthode de l'inventaire permanent qui consiste à passer directement sur les comptes du stock tous les mouvements ou variations du stock. Les entrées des stocks en comptabilité se font au coût d'acquisition. Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré (CMP) calculé après chaque entrée et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks, diminué

des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts devant être engagés pour la commercialisation, la vente et la distribution.

9. Créances clients

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 2 mois. Aucun intérêt n'est facturé sur les créances clients impayées.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une perte de valeur est enregistrée lorsqu'il est probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte ; les deux méthodes d'évaluation des pertes de valeur utilisées sont les suivantes :

- les dépréciations évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'antériorité des créances et d'une estimation détaillée des risques ; cette méthode est utilisée pour l'analyse des créances des clients réguliers.
- les dépréciations évaluées en tenant compte du risque de crédit des clients passagers ou irréguliers.

10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan.

11. Opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en Franc CFA au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, couverts ou non, sont convertis en Franc CFA au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ; les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change en vigueur à la date des transactions initiales.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères et qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

12. Provisions

Les provisions sont comptabilisées si la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut-être évalué de façon fiable.

13. Avantage du Personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés de la Société bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, primes et autres avantages, autres que les indemnités de fin de contrat, payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ainsi que les compléments de retraite;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ; ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

14. Provisions pour retraites et engagements assimilés

La provision pour retraites repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lequel la société opère (taux d'actualisation, croissance des salaires, évolution des dépenses de santé) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou à la suite de changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat. En revanche, en ce qui concerne les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Les coûts des services passés, résultant de l'adoption d'un nouveau régime ou de la modification d'un régime existant à prestations définies, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

15. Juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux hiérarchiques, décrits ci-dessous, aux fins de présentation. La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Chacun des niveaux reflète les données d'entrée utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs et passifs :

- Niveau 1 – Données d'entrée correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.
- Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – Données d'entrée utilisées dans la technique d'évaluation qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

31-déc-19

(en millions de FCFA)

Actif	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers non courants	111	-	-	111
Créances clients	1 723	-	-	1 723
Autres débiteurs	414	-	-	414
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	3 008	3 008
Passif				
Emprunts et dettes financières	27	-	-	27
Emprunts liés aux droits d'utilisation	852	-	-	852
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 997	-	-	1 997
Autres créditeurs et dettes diverses	953	-	-	953
Autres passifs financiers courants		-	-	0

31-déc-18

(en millions de FCFA)

Actif	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers non courants	91	-	-	91
Créances clients	1 453	-	-	1 453
Autres débiteurs	1 783	-	-	1 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	2 203	2 203
Passif				
Emprunts et dettes financières	79	-	-	79
Emprunts liés aux droits d'utilisation	994	-	-	994
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 971	-	-	1 971
Autres créditeurs et dettes diverses	1 081	-	-	1 081

16. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté en résultat net, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices ainsi que des éléments qui ne seront jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la société est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est l'impôt que l'entité s'attend à payer ou à récupérer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs présentés dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et comptabilisé suivant la méthode du passif fiscal. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences

temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs liés à une transaction (autre qu'un regroupement d'entreprises) qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si la société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt et des lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

17. Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 explique comment déterminer la position fiscale comptable en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Cette interprétation exige que la société :

- détermine si les positions fiscales incertaines sont évaluées séparément ou en tant que groupe;
- évalue s'il est probable qu'une administration fiscale acceptera un traitement fiscal incertain utilisé :

- dans l'affirmative, la société doit déterminer sa position fiscale comptable en accord avec le traitement fiscal utilisé,
- dans la négative, la société doit refléter l'effet de l'incertitude en déterminant sa position fiscale comptable suivant la méthode du montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue.

Les impacts de la norme sur les états financiers annuels de la société sont non significatifs.

18. Recours aux jugements et à des estimations

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- l'analyse des contrats afin d'identifier s'ils contiennent un contrat de location ;
- le classement des contrats de location.

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clôturant au 31 décembre 2019 sont données dans les notes suivantes :

- l'évaluation des obligations liées à des régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles ;
- L'évaluation des dépréciations sur stocks et sur créances clients ;
- l'évaluation des impôts différés actifs ;
- La comptabilisation et calcul des provisions et passifs éventuels : les principales hypothèses Concernent la probabilité et l'ampleur d'une sortie de ressources.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances et des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou du fait de nouvelles informations. Les valeurs réelles pourraient être différentes des valeurs estimées.

19. Adoption des normes nouvelles et révisées

À la date d'autorisation de la publication des présents états financiers, la société n'avait pas appliqué les normes IFRS nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur :

- IFRS 17 Contrats d'assurance
- IFRS 10 et IAS 28 (modifications) Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Modifications d'IFRS 3 Définition d'une entreprise
- Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 Définition du terme « significatif »
- Cadre conceptuel Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption des normes indiquées ci-dessus ait une incidence significative sur les états financiers de la Société pour les exercices futurs, sauf en ce qui concerne les normes suivantes :

Modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 Définition du terme « significatif »

Les modifications visent à faciliter la compréhension de la définition du terme « significatif » dans la norme IAS 1 et ne sont pas destinées à changer le concept sous-jacent d'importance relative dans les normes IFRS. Le concept d'«obscurcissement » des informations significatives par la communication d'informations non significatives a été inclus dans la nouvelle définition.

Le seuil de signification qui influence les utilisateurs a été modifié, passant de « peut influencer » à « on peut raisonnablement s'attendre à ce que [...] influence ».La définition du terme « significatif » dans IAS 8 a été remplacée par un renvoi à la définition du terme « significatif » d'IAS 1. En outre, l'IASB a modifié le Cadre conceptuel de l'information financière (le « Cadre conceptuel » et d'autres normes qui contiennent une définition du terme « significatif » ou qui renvoient au terme « significatif » afin d'assurer l'uniformité.

Les modifications doivent être appliquées prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est permise.

Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS.

En plus du Cadre conceptuel révisé, entré en vigueur à sa publication le 29 mars 2018, l'IASB a également publié le document Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS, qui

renferme des modifications d'IFRS 2, d'IFRS 3, d'IFRS 6, d'IFRS 14, d'IAS 1, d'IAS 8, d'IAS 34, d'IAS 37, d'IAS 38, d'IFRIC 12, d'IFRIC 19, d'IFRIC 20, d'IFRIC 22 et de SIC-32.

Toutefois, ces modifications ne mettent pas toutes à jour les références au Cadre et les extraits de celui-ci dans ces prises de position pour qu'ils fassent référence au Cadre révisé. Certaines prises de position sont uniquement mises à jour pour indiquer la version du Cadre qu'elles mentionnent (le Cadre de l'IASB adopté par l'IASB en 2001, le Cadre de l'IASB de 2010 ou le nouveau Cadre révisé de 2018) ou pour indiquer que les définitions dans la norme n'ont pas été mises à jour pour refléter les nouvelles définitions élaborées dans le Cadre conceptuel révisé.

Les modifications, lorsque les normes ont bel et bien été modifiées, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est permise.

NOTE 4 : LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont totalement amorties et sont sans valeur résiduelle. Elles sont composées de logiciels de gestion ayant une valeur d'acquisition globale de **70 millions de FCFA**.

NOTE 5 : DROIT D'USAGE DES IMMOBILISATIONS LOUEES.

SERVAIR ABIDJAN a contracté des crédits baux pour l'acquisition de matériels transports. Ces crédits baux qualifiés de contrat de location au sens de l'IFRS 16 génèrent pour le preneur un actif sur le droit d'usage amorti sur la durée du contrat et une dette liée à l'utilisation du bien. Le droit d'usage précédemment comptabilisé en matériel automobile est reclassé en droit d'usage et la dette locative antérieurement comptabilisé en emprunt est reclassée en dette locative. Les valeurs nettes comptables ainsi reclassées du droit d'usage et de la dette locative sont respectivement au 31/12/2019 de **43 millions de FCFA** et **42 millions de FCFA**.

SERVAIR ABIDJAN dispose également d'un droit d'usage sur le terrain qu'il occupe pour l'exercice de ses activités et qui fait l'objet d'un contrat de location. L'évaluation de la dette et du droit d'usage par la méthode d'actualisation au 01/01/2018 des loyers non encore décaissés donne la valeur de **1.072 millions FCFA** pour chacun des deux éléments. Le taux d'actualisation utilisé est de **7,967%** l'an. Le taux trimestriel qui en découle est de **1,933%**. Le taux pratiqué est un taux d'intérêt marginal c'est-à-dire le dernier taux auquel SERVAIR ABIDJAN s'est financé. L'actif ainsi évalué est amorti sur la durée restante du contrat soit 7ans.

Les actifs-droits d'usage de SERVAIR ABIDJAN se présentent comme ce qui suit :

Désignation	Durée d'amortissement	VCN 01/01/2018	VCN 31/12/2018	VCN 31/12/2019
Droit d'usage matériel automobile	3	3	43	31
Droit d'usage terrain AERIA	7	1 072	919	766
Total		1 075	966	797

SERVAIR ABIDJAN a signé des contrats de location de maisons du personnel pour une durée d'un an. Les maisons louées sont occupées par le personnel expatriés mis à disposition par le siège. SERVAIR ABIDJAN n'a pas le contrôle de la durée du séjour de ces expatriés que le siège peut rappeler à tout moment. De plus ces expatriés ont la possibilité de changer de lieu d'habitation et donc d'initier la rupture du contrat de bail quand ils le souhaitent. Ainsi malgré la clause de tacite reconduction, l'entité ne dispose pas d'indice valable pouvant fonder une assurance raisonnable quant au renouvellement des différents contrats. L'entité traite donc ces contrats comme des contrats dont la durée n'excède pas 12 mois. Les charges locatives comptabilisées au titre de ces contrats s'élève à **75 millions de FCFA** en 2018 et **76 millions de FCFA** en 2019.

NOTE 6 : LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur brute	cumul amort	Valeur brute	cumul amort
Construction et agencements	3 823	2 921	3 885	2 743
Matériels d'exploitation	1 481	983	1 462	865
Matériels de transport	486	191	452	217
Matériels de bureau	182	116	178	93
Matériels informatique	166	110	166	90
TOTAL	6 138	4 321	6 143	4 008

NOTE 7 : LES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants se décomposent comme ce qui suit :

Désignation	valeur comptable nette	
	2019	2018
Titre de participation	0	10
Prêts au personnel	68	45
Dépôts et cautionnements	36	29
Bon du trésor	8	8
TOTAL	111	91

L'entité détient 1,016 milliards FCFA de titre de participation sur la société AIR AFRIQUE en liquidation. Ces titres sont totalement provisionnés.

NOTE 8 : LES IMPOTS DIFFERES.

Les impôts différés proviennent des différences temporaires c'est-à-dire la différence à un moment donné entre la base fiscale et la valeur comptable d'un élément. Les différences imposables génèrent un passif d'impôt différé et les différences déductibles engendrent des actifs d'impôts différés.

Les différences prises en compte pour la détermination d'impôts différés sont celles dont la comptabilisation a un impact sur les résultats fiscaux futurs. Les passifs et actifs d'impôts différent proviennent des éléments suivants :

	01/01/2018	31/12/2018	31/12/2019
Reclassement ajustement P10R	-49	-49	-49
Provision conge	31	31	28
Provision médaille	10	11	12
Provision retraite	99	99	114
Provision sur titres	254	254	254
provision sur stock	6	3	3
provision sur créance client	168	162	18
total	519	512	380

NOTE 9 : LES STOCKS.

	31/12/2019	31/12/2018
STOCKS DE NOURRITURE ET DE BOISSONS	403	343
PRODUITS D'ACCUEIL	131	157
STOCKS EN ROUTE	114	158
AUTRES STOCKS	50	42
TOTAL	698	700

Les variations de stocks sont de **691 millions de FCFA** pour 2018 et de **377 millions de FCFA** pour 2019.

NOTE 10 : LES CREANCES CLIENTS

	2019	2018
CREANCES CLIENTS	1 722	1 453
CREANCES DOUTEUSES	71	649

La dépréciation sur les clients compagnies aériennes est composée essentiellement d'une provision sur créance douteuse d'AIR IVOIRE en liquidation d'un montant **565 millions de FCFA** et passé en perte 2019.

NOTE 11 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le détail de la trésorerie se présente comme ce qui suit :

	2019	2018
Banque.....	1 434	1 627
Caisse	10	4
Equivalents de trésorerie	1 564	572
Total	3 008	2 203

L'augmentation de la trésorerie équivalents est essentielles due à l'amélioration de notre taux de recouvrement.

NOTE 12 : LE CAPITAL SOCIAL

Le capital est **1 364 millions de FCFA** détenu comme suit :

SERVAIR INVESTISSEMENT AERDPORTUAIRE	80%
DIVERS INVESTISSEURS UEMOA	20%

NOTE 13 : LE RESULTAT ET LES RESERVES

Les effets des différents retraitements et réévaluations dû au passage aux IFRS comptabilisé en capitaux propres au 01/01/2018 s'élèvent à **704 millions de FCFA** repartis entre les ajustement et reclassement des provisions de médaille et d'indemnité de départ à la retraite pour un montant de **185 millions** de FCFA et les impôts différés de **519 millions de FCFA**.

	2019	2018
Ecart de réévaluation	91	185
Réserve légale	273	273
Autres Réserves	1 345	1 873
Résultat de l'exercice	1 384	1 473

La réserve légale cesse d'être obligatoire lorsqu'elle atteint **20%** du capital social.

Le résultat par action est de 126 FCFA en 2019 et de 135 FCFA en 2018 avec un nombre d'actions en circulation de 10 912 000 sur les deux exercices.

NOTE 14 : LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

1- Crédits bancaires

SERVAIR ABIDJAN a contracté deux emprunts :

Emprunt ALC : d'un montant de 263 millions de FCFA contracté pour le développement de son point de vente Air Louange Café(ALC) situé à l'aéroport.

Emprunt BK : Cet emprunt de 2 100 millions de FCFA a servi à la construction des restaurants BURGER KING.

Le résumé de la comptabilisation de ces emprunts est consigné le tableau ci-après.

	01/01/2018	
	Emprunt BK	Emprunt ALC
Coût amorti	1 185	130
Quote part long terme	754	73
Quote part court terme	431	57
	31/12/2018	
	Emprunt ALC	
Coût amorti	73	
Quote part long terme	11	
Quote part court terme	63	
Charge d'intérêt	7	
	31/12/2019	
	Emprunt ALC	
Coût amorti	11	
Quote part long terme	0	
Quote part court terme	11	
Charge d'intérêt	3	

2- Dette de droit d'utilisation

SERVAIR ABIDJAN a contracté des crédits baux pour l'acquisition de véhicules de type particulier. Conformément à l'IFRS 16 l'entité doit comptabiliser une dette de location au passif et un droit d'utilisation en actif. A la date de transition la dette et le droit d'utilisation ont été évalués au coût amorti.

SERVAIR ABIDJAN a signé un contrat d'occupation temporaire de l'espace public aéroportuaire avec AERIA le gestionnaire de l'aéroport. Par ce contrat AERIA autorise SERVAIR ABIDJAN à occuper temporairement des espaces délimités en vue d'exercer ses activités. Ce contrat de location d'espace est signé le 01/01/2012 pour une durée de **13 ans** moyennant un loyer annuel de **201 millions de FCFA** payable trimestriellement. Ce contrat répond à la définition de contrat location donnée par l'IFRS16. Le preneur doit comptabiliser un actif (immobilisation) au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

	01/01/2018	31/12/2018	31/12/2019
Dette de droit d'utilisation	1075	994	851
Dette à court terme	121	143	154
Dette à long terme	952	851	697
Charge d'intérêt		83	74

NOTE 15 : LES PROVISIONS.

1- Provisions pour médaille de travail

SERVAIR ABIDJAN prévoit organiser chaque cinq ans une cérémonie de décoration de son personnel au coût de **50 millions FCFA** provisionné à hauteur de **10 millions** par an depuis 2015 ; la cérémonie étant prévu au plutôt fin 2019. A l'analyse des éléments constitutifs de ce coût il ressort que seules la prime de décoration et la médaille qui s'élèvent à **46 millions FCFA** à l'échéance constituent une obligation pour l'entité exclusion faite des autres frais affectés à la partie festive de la cérémonie. L'évaluation de cette obligation qui constitue un avantage à long terme du personnel par l'actualisation au taux marginal de **7,967%** permet de constater des écarts entre la valeur ainsi calculée et le montant antérieurement provisionné. Ces écarts affectent les capitaux propres au 01/01/2018 et les résultats des exercices suivants.

	Valeur actualisée	Provision constituée ohada	Ajustement IFRS
01/01/2018	39	30	9
31/12/2018	43	40	3
31/12/2019	46	50	-4

2- Provisions pour indemnité de départ à la retraite

Les indemnités de fin de carrière ou indemnités de départ à la retraite constituent au sens de l'IAS 19 des avantages à long terme au personnel. Cette norme recommande de valoriser ces avantages par la méthode actuarielle. SERVAIR ABIDJAN a valorisé ces avantages avant le 01/01/2018 selon la méthode de la convention collective à **592 millions de FCFA**. L'évaluation faite par l'actuaire donne une provision de **397 millions de FCFA**. SERVAIR ABIDJAN a ramené la valeur de sa provision à la valeur actuarielle en comptabilisant l'écart de **195 millions de FCFA** sur recommandation du SYSCOHADA révisé au passif courant dans le compte 475. Cette valeur actuarielle est retenue au 01/01/2018 dans les comptes IFRS ; l'écart comptabilisé au passif et amorti sur 5 ans est reclassé en capitaux propres. Les produits comptabilisés par l'amortissement de l'écart sont annulés. Une autre évaluation actuarielle est intervenue au 31/12/2019 et donne une valeur des provisions de fin de carrière à **455 millions de FCA**. L'entité a décidé de faire l'évaluation actuarielle avec une régularité de 2ans.

NOTE 16 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

	31/12/2018	31/12/2019
Fournisseur compte collectif	-355	-305
Fournisseur FNP	-638	-447
Fournisseur FNP redevance aéroportuaire	-995	-1 275
Fournisseur avance		13
Fournisseur emballage à rendre	17	17
TOTAL	-1 971	-1 999

NOTE 17 : AUTRES CREDITEURS ET DETTES DIVERSES.

Les autres créiteurs et dettes diverses sont composés de **dettes sociales**, de **dettes fiscales**, de **dettes envers le personnel**.

	31/12/2018	31/12/2019
Dettes sociales	43	41
Dettes fiscales	259	303
Dettes personnel	213	182
Provision dette fiscales et sociales	45	20
Divers créiteurs	9	26
TOTAL	569	572

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION, CHIFFRES D'AFFAIRES.

Le détail du chiffre d'affaires se présente comme ce qui suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

Libellés	Année 2019	Année 2018	Variation en %
Ventes de marchandises dans l'Etat partie		3	-100,00%
TOTAL : VENTES DE MARCHANDISES	0	3	-100,00%
Ventes de travaux et services dans les autres Etats parties de la Région (2)	11 209	11 546	-2,92%
Ventes de travaux et services hors Région (2)	616	23	2609,18%
TOTAL : VENTES DE TRAVAUX ET SERVICES VENDUS	11 825	11 569	2,21%
Produits accessoires	371	646	-42,51%
TOTAL : CHIFFRE D'AFFAIRES	12 196	12 217	-0,18%
Production immobilisée	0	0	0,00%
Subventions d'exploitation	0	0	0,00%
Autres produits	803	197	308,38%
TOTAL : AUTRES PRODUITS	803	197	308,38%
TOTAL	12 999	12 414	4,71%

Le chiffre d'affaires est resté relativement stable entre 2019 et 2018. Les produits accessoires représentent les refacturation des charges à SIAR RESTAURATION RAPIDE dans le cadre de la convention de prestation de service conclue avec la dite société. Les autres produits incluent les reprises de provisions et les refacturations de charges autres que celles citée ci-dessus. L'augmentation du chiffre d'affaires provient de bonne performance de l'activité hors aérienne.

	2019	2018
Chiffre d'affaires aérien	8 043	8 524
Chiffre d'affaires hors aérien	3 785	3 623
Opération intragroupe	368	70
Total	12 196	12 217

NOTE 19 : LES ACHATS CONSOMMES.

	2019	2018
Achats stockés	4 061	4 666
Variation de stocks		-60
Achats non stockés	373	293
	4 434	4 899

Les achats stockés sont composés des achats de matières premières de nourriture et de boisson et des achats de produits d'accueil, de fourniture de bureau, de petits matériels techniques. Les achats non stockés sont des achats d'énergie (eau, électricité, gaz), de petits matériels de cuisine, d'uniformes de travail.

NOTE 20 : LES CHARGES EXTERNES.

	2019	2018
Transport et déplacements	128	133
blanchisserie	23	20
nettoyage et désinsectisation	89	80
sécurité et gardiennage	24	26
location	110	90
entretiens et réparations	144	79
assurance	74	68
analyse médicale	21	18
documentation, insertion et publicité	25	38
téléphone	94	44
frais bancaires	92	74
honoraire et redevance	989	988
formation	52	22
frais de mission	28	16
	1 895	1 694

NOTE 21 : LES CHARGES DU PERSONNEL.

	2019	2018
Salaire et sursalaire	1 502	1 372
Prime et gratification	335	332
Congé payé	177	172
Indemnités	279	202
Retraite	68	94
Charge sociales	335	304
Personnel extra	37	38
Médecine du travail	28	27
Versement œuvre sociale	171	135
TOTAL	2 932	2 677

NOTE 22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET DEPRECIATIONS.

Les biens sont linéairement amortis suivant les durées et bases amortissables expliquées à la NOTE 3.

	Dotation 2019	Dotation 2018
DOTATION AUX AMORT DROIT D'UTILISATION	154	154
DOT.AMORT.LOGICIELS	2	11
DOT.AMORT.AUTRES AMENAG.INSTAL	177	173
DOT.AMORT.DU MATERIEL D'EXPLOI	122	115
DOT.AMORT.MAT.INFORMATIQUE	20	18
DOT.AMORT.MOB.DE BUREAU	20	21
DOT.AMORT.MAT.DE TRANSPORT	8	12
DOT.AMORT.MAT.AUTOMOBILE	36	21
TOTAL	540	526

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS.

1- Provision sur créances

	+Dotation- reprise 2019	+Dotation-reprise 2018
Client compagnie aérienne	-578	-21
Client collectivité		-2
Client traiteur		1
TOTAL	-578	-22

La provision de **574 millions de FCFA** d'AIR COTE D'IVOIRE constituée depuis 2010 est passée en perte en 2019.

2- Provision pour indemnité de départ à la retraite et provision médaille

	01/01/18	31/12/2018		31/12/2019	
	Solde d'ouverture	dotation	reprise	dotation	reprise
RETRAITE	397			58	
Médaille	39	3		3	

NOTE 24 : LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La pandémie du coronavirus qui sévit depuis le début de l'année 2020 n'a pas d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019. À la suite de l'apparition du 1er cas de COVID-19 en Côte d'Ivoire à la mi-mars 2020, des mesures ont été prises par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le but de contenir la pandémie et de soutenir les populations. Parmi celles-ci, les dispositions ci-après ont un impact direct sur les activités de SERV AIR ABIDJAN:

- La fermeture des établissements scolaires, des lieux de divertissements et des restaurants.
- L'instauration d'un couvre-feu de 21h à 5h du matin.
- Le confinement progressif des populations.

Le prolongement de la crise pourrait impacter les délais et le taux de recouvrement des clients professionnels et industriels fragilisé par la crise.

NOTE 25 : GESTION DES RISQUES

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle la Société souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière. La signature de contrat fermes ou d'accord cadre avec liste tarifaire permet limité le risque de contrepartie.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. La société est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Créances clients	1 723	1 453
Etat tva déductible	152	238
Débiteurs divers	257	1 393
TOTAL	2 137	3 084

Les montants des dépréciations sur les créances clients sont fournis dans la note 23.

Les procédures internes de la Société comportent des règles de gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. De plus, la Société a mis en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit sont compensés ou limités par l'obtention de cautions ou garanties ou de dépôt d'avance client.

NOTE 26 : LES PARTIES LIEES

SERVAIR ABIDJAN est liée à :

- **GATEGROUP : société holding spécialisé dans l'avitaillement aérien qui détient SERVAIR France.**
- **AIR France : compagnie aérienne détenant une part de SERVAIR France.**
- **SERVAIR France : spécialisée dans l'avitaillement aérien détenant 100% de SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE(SIA)**
- **SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE(SIA) : société d'investissement aéroportuaire possédant 80% de SERVAIR ABIDJAN.**
- **SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE RESTAURATION PUBLIQUE (SIA RP) détenant par SERVAIR France.**
- **SIA RESTAURATION RAPIDE : Société de droit ivoirien de restauration publique détenue à 100% par SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE RESTAURATION PUBLIQUE (SIA RP).**
- **Les autres sociétés sœurs dans lesquelles SERVAIR INVESTISSEMENT AEROPORTUAIRE (SIA) a une participation : DAKAR CATERING, SERVAIR LOME, SERVAIR GHANA, NAS SERVAIR, SERVAIR BURKINA FASO, SERVAIR MAURITANIE, SERVAIR BAMAKO, SERVAIR COTONOU, SERVAIR GABON, SERVAIR CONAKRY.**

Les opérations réalisées avec les parties liées

Déc. 2019	Gate group	Servair SA	AF	SIA RRCI	Autres stés soeurs
BILAN					
Compte courant	-	-	-	-	-
Créance d'exploit	-	30	153	104	10
Dettes d'exploit	1	85	-	2	-
COMPTE DE RESULTAT					
Produits	-	46	1 667	614	57
Achat de matières	-	-	-	-	-
Charge externe	8	561	-	-	-
Charge financière	-	-	-	-	-
BILAN					
Déc. 2018					
Compte courant	-	1160	-	-	-
Créance d'exploitation	-	21	147	954	9
Dettes d'exploitation	-	122	-	-	-
COMPTE DE RESULTAT					
Produits	-	42	1 672	599	58
Achat de matières	-	-	-	-	-
Charge externe	-	417	-	-	-
Charge financière	-	-	-	-	-

L'IAS 24 « informations relatives aux parties liées » recommande de fournir des informations sur la rémunération des principaux dirigeants de l'entité. La rémunération des principaux dirigeants de SERVAIR ABIDJAN se présente comme ce qui suit :

2019		2018	
Administrateurs	Direction Générale	Administrateurs	Direction Générale
35	164	35	176

NOTE 27 : LES PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.

Les engagements hors bilan de l'entité sont essentiellement les cautions données à l'administration fiscale pour le remboursement de crédits de TVA.

	31/12/2018	31/12/2019
Engagements donnés	92	138

SERVAIR[®]
ABIDJAN

a gategroup member 